

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 9 AVRIL 2021

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, M. Antoine PHILIPPE, Mme Nathalie MEZIERES, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, Mme Carine MEDANI, M. Laurent LE MARQUIS, M. Patrick ESNAULT, M. Arnaud LEFRANÇOIS.

Étaient absents excusés : Mme Manon DUBOST (arrivée en cours de séance/pouvoir à Mme ANQUETIL), M. Benoît LE BLOND (pouvoir à M. Guy AMIOT), M. Christophe POLIDOR.

Secrétaire de séance : M. Arnaud LEFRANÇOIS

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Devis Labo144 : fourniture et pose de deux disques SSD

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 17h30

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET

090421-12

Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 14 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-13

Approbation du compte administratif 2020

Sous la présidence de Madame Arlette VIDEGRAIN, adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	232 273.24 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	462 710.25 €
Recettes	580 189.89 €
Excédent de clôture (Excédent)	349 752.88 €

Investissement

Résultat reporté	45 185.67 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	191 992.86 €
Recettes	147 150.60 €
Restes à réaliser (Dépenses)	0 €
Restes à réaliser (Recettes)	36 000 €
Excédent de clôture	386 096.29 €

Hors de la présence de M. AMIOT, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-14

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide par :

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

D'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 349 752.88 € au compte R002 (compte 110 ligne 002).
- Affectation de 0 € au compte R 1068

Conformément au nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT, le montant des indemnités dont bénéficient le Maire et les adjoints, au cours de l'année 2021 ainsi que les ratios sont présentés à l'assemblée.

090421-15

Vote des taxes directes locales

Le Conseil Municipal délibère et décide :

De voter les taux des deux taxes directes locales, soit :

- taxe foncière bâti : 36.04%
- taxe foncière non bâti : 29.48 %

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Arrivée de Mme Manon DUBOST à 18H38

090421-16

Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal procède au vote du budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 870 265.88 € Euros en section de fonctionnement
- 499 674.41 € Euros en section d'investissement

Fonctionnement dépenses :

- charges à caractère général	201 385.88 Euros
- charges de personnel	212 150 Euros
- autres charges de gestion courante	165 720 Euros
- charges financières	11 500 Euros
- charges exceptionnelles	2 100 Euros
- dépenses imprévues	44 924 Euros
- Dotation aux amortissements	33 486 Euros
- Atténuation de produits	9 000 Euros
- virement section d'investissement	190 000 Euros

TOTAL DES DEPENSES **870 265.88 Euros**

Fonctionnement recettes :

- travaux en régie	0 Euros
- produits des services	22 050 Euros
- atténuation de charges	59 500 Euros
- impôts et taxes	265 073 Euros
- dotations et participations	126 890 Euros
- autres produits de gestion courante	47 000 Euros
- produits exceptionnels	0 Euros
- excédent 2020	349 752.88 Euros

TOTAL DES RECETTES **870 265.88 Euros**

Investissement dépenses :

- emprunts et dettes assimilées	228 246 Euros
- immobilisations incorporelles	12 500 Euros

Commune de HARDINVEST

- immobilisations corporelles	9 800 Euros
- immobilisations en cours	238 170 Euros
- travaux en régie	0 Euros
- dépenses imprévues	10 958.41 Euros
- Solde d'exécution d'invest reporté	0 Euros

TOTAL DES DEPENSES **499 674.41 Euros**

Investissement recettes :

- dotations	30 765 Euros
- subventions investissements	161 300 Euros
- emprunts et cautions reçus	83 780 Euros
- virement section de fonctionnement	190 000 Euros
- amortissement immobilisations	33 486 Euros
- Opérations patrimoniales	0 Euros
- solde d'exécution d'investissement reporté	343.41 Euros

TOTAL DES RECETTES **499 674.41 Euros**

Le Conseil Municipal après délibération, approuve le budget primitif 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-17

Rénovation du réseau d'éclairage public – Annule et remplace délibération 040719-48

La modification proposée à la délibération n° 48 du 4 juillet 1919, porte sur l'ajout de la durée d'amortissement de la participation communale.

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public : rue de l'Eglise, chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et Le Ferrage.

Est prévu le remplacement de :

- 46 luminaires Ledrose, 28 crosses et l'installation de 17 prises guirlandes : chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et Le Ferrage
- 17 mâts rue de l'Eglise,

Les luminaires seront de couleur bordeaux rue de l'Eglise et gris aluminium hors bourg.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 60 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de HARDINVEST s'élève à environ de 33 450 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

•Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « rue de l'Eglise, chemin du Moulin à Vent, Hameau Baquesne, la Longue Chasse et le Ferrage »,

- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés avant le 30 octobre 2019.
 - Acceptent une participation de la commune de 33 450 €,
 - S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
L'amortissement s'étalera sur une période de un an.
 - S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
 - Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- Cette dépense a été imputée en section d'investissement, à l'article 2041582 en 2020 (RAR 2019) et sera amortie sur l'exercice 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE

090421-18

Devis Daltoner : contrat d'assistance informatique

Un devis de Daltoner est présenté à l'Assemblée. Il porte sur l'assistance informatique des matériels de la mairie et de la bibliothèque communale (visite trimestrielle, 5 heures d'assistance informatique, intervention sous 4 heures en cas de panne majeure, prise en main à distance pour les urgences, ...) pour un montant annuel de 980.00€ HT, soit 1176.00€ TTC. Cette proposition est tacitement reconductible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et d'imputer cette dépense en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-19

Devis Labo144 : achat et installation de disques SSD

Un devis de Labo 144 d'un montant HT de 216.58 €, soit 259.90€ TTC est présenté au Conseil Municipal. Il porte notamment sur l'achat et l'installation de deux disques SSD pour les ordinateurs du secrétariat et de la comptabilité.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ce devis et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Application panneapocket

L'application panneapocket « commune de Hardinvast » est en service. Elle est téléchargeable sur smartphone et gratuite pour les abonnés. Elle permet aux habitants et à toute autre personne qui le souhaite d'être informés et alertés sur les événements touchant la commune.

090421-20.

Convention FDGDON 2021-2023 : lutte collective contre les frelons asiatiques

La « Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche » a établi une convention triennale 2021/2023 pour lutter contre les frelons asiatiques.

Cette convention comporte plusieurs points :

- des actions de sensibilisation, d'information et de prévention
- des actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- des actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- des actions de destruction de nids de frelons asiatiques (*facturées à la commune : acomptes mensuels et solde en fin d'année*).

Le montant annuel de la participation de la commune pour les actions relatives à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 42€.

Le Conseil Municipal après délibération :

- approuve cette convention mais précise que la destruction des nids accessibles, sera gérée par la commune (après déclaration sur la plateforme internet du fdgdon).
- autorise le paiement de la facture y afférente d'un montant de 42 €.
- autorise Monsieur le Maire à renouveler cette convention jusqu'à la fin du mandat.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

BIBLIOTHEQUE

090421-21

Contrat de maintenance logiciel

Le Conseil Municipal, après délibération :

- valide le contrat de maintenance logiciel proposé par la SARL MICROBIB, prenant effet au 1er avril 2021 pour une durée de 12 mois, d'un montant annuel de 270 € HT, soit 324 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à le renouveler jusqu'à la fin du mandat.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

CITY STADE

090421-22

Devis relevé topographique de la parcelle A246

Un devis de la SARL Cabinet Drouet est présenté au Conseil Municipal pour un montant HT de 942.58 €, soit 1 131.10 € TTC

Il porte sur la réalisation d'un relevé topographique de la parcelle A246 située chemin des écoles (terrain multisports des jeunes).

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce relevé et à payer le montant y afférent.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2031 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'une étude de sol sur ce terrain.

VOIRIE

090421-23

Achat d'illuminations de Noël

La commission voirie a choisi de nouveaux décors d'illuminations de Noël sur les catalogues de déstockage afin de compléter les équipements de la commune et de remplacer certains motifs vieillots ou hors service.

Deux commandes ont été passées auprès des sociétés :

DECOLUM pour un montant HT de 612€, soit 759.60€.
CITYLUM pour un montant HT de 92.50€, soit 112.02€.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide les factures correspondant à ces achats.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ACCESSIBILITE

090421-24

Devis AMC Folliot : fourniture et pose d'une barre antipanique

Dans le cadre du programme d'accessibilité de l'ad'ap, un devis de l'entreprise AMC Folliot est présenté à l'Assemblée. *Il porte sur la fourniture et la pose d'une barre antipanique sur la porte double vantaux de la bibliothèque municipale.*

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition d'un montant HT de 432.92€,

soit 519.50€ TTC.

Cette dépense sera imputée en section de d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-25

Devis COLAS : accessibilité de l'aire de jeux

Dans le cadre du programme d'accessibilité de l'ad'ap, un devis de l'entreprise COLAS est présenté à l'Assemblée. *Il porte sur la mise en accessibilité de l'aire de jeux incluant le chemin d'accès et la pose d'une bordure à hauteur de l'entrée de la salle polyvalente.*

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition d'un montant HT de 23 693.39 €, soit 28 432.07€ TTC.

Cette dépense sera imputée en section de d'investissement, à l'article 2313 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-26

Affermissement de la tranche optionnelle 1

Marché travaux de voirie et de mise aux normes en accessibilité Ent Colas

Dans le cadre du marché de travaux de voirie et de mise en accessibilité signé avec l'entreprise COLAS, approuvé par le Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2020, délibération 010920-59, Monsieur le Maire propose l'affermissement de la tranche optionnelle 1, portant sur les travaux au Village d'Isigny et au Clair Douet.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'affermissement de cette tranche optionnelle, d'un montant HT de 27 162.81 €, soit 32 595, 37€ TTC.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-27

Affermissement de la tranche optionnelle 2

Marché travaux de voirie et de mise aux normes en accessibilité Ent Colas

Dans le cadre du marché de travaux de voirie et de mise en accessibilité signé avec l'entreprise COLAS, approuvé par le Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2020, délibération 010920-59, Monsieur le Maire propose l'affermissement de la tranche optionnelle 2, portant sur les travaux au chemin des Cornières.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cette tranche optionnelle d'un montant HT de 40 633.36 €, soit 48 760.03€ TTC.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

090421-28

Avenant 1 – Tranche optionnelle 1

Marché travaux de voirie et de mise aux normes en accessibilité Ent Colas

Dans le cadre du marché de travaux de voirie et de mise en accessibilité signé avec l'entreprise COLAS, Monsieur le Maire propose de valider l'avenant 1 de la tranche optionnelle 1 portant sur des travaux préparatoires au Clair Douet, pour un montant HT de 13 686.26€, soit 16 423.51€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant.

Cette dépense sera imputée en section de d'investissement, à l'article 2315 du BP 2021.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

-

Séance levée à 20H10